



PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*

2016 -2017

La décapitation des organisations terroristes : quelle efficacité ?



Chef de bataillon Lionel Foudriat

Sous la direction du :

Commandant Grégory Bouterin

Docteur en droit public, diplômé de l'université d'Aix-Marseille III

RÉSUMÉ

Les organisations terroristes, notamment islamistes, n'ont cessé de se développer depuis les années 80. Pour lutter contre elles, les Etats ont mis en place des stratégies adaptées, dans lesquelles la décapitation de leurs dirigeants occupent une place croissante avec le développement des nouvelles technologies, tant pour le renseignement que pour l'action militaire. En dépit d'effets tactiques indéniables sur ces organisations, la mesure précise et isolée de leur efficacité réelle semble toutefois impossible. Néanmoins, malgré les risques et les conséquences induits par une telle pratique, elle se révèle une pratique pertinente parce qu'elle satisfait des besoins stratégiques à la fois militaires et politiques.

Certes, le procédé de ciblage spécifique peut apparaître coûteux et disproportionné au regard de l'absence de mesures d'efficacité objectives. Cependant, ce procédé a démontré son efficacité, notamment quand l'effet recherché est avant tout la capture et par conséquent, le mode d'action privilégié le raid. Mais pour accroître davantage son efficacité, il convient de suivre quelques principes : faire effort sur la compréhension de ces organisations pour ainsi, pouvoir combiner les effets, dont la décapitation fait partie, en s'appuyant notamment sur des structures de commandement en réseau et un cadre juridique adapté à la menace.

ABSTRACT

Terrorist organizations, particularly Islamist organizations, have been developing steadily since the 1980s. In order to struggle against them, states have adopted appropriate strategies in which the decapitation of their leaders has an increasing place with the development of new technologies, both for intelligence and for military action. Despite undeniable tactical effects on these organizations, the precise and isolated measurement of their actual effectiveness seems impossible. Nevertheless, despite the risks and consequences of such a practice, it is a relevant practice because it satisfies strategic needs, both military and political.

Of course, the specific targeting process may appear costly and disproportionate in the absence of objective measures of effectiveness. However, this method has proved its effectiveness, in particular when the desired effect is above all capture and hence the mode of action favored by the raid. In order to increase its effectiveness, a few principles should be followed: to make an effort to understand these organizations so as to be able to combine the effects, including decapitation, by relying in particular on networked command structures and legal framework adapted to the threat.

SOMMAIRE

Introduction	4
1. La décapitation d'une organisation terroriste : une efficacité relative en tant qu'effet	9
1.1. Une contribution à la destruction d'une organisation terroriste	9
1.2. Des risques indéniables.....	12
1.3. Une évaluation en question.....	17
2. La décapitation d'une organisation terroriste : une efficacité réelle en tant qu'action.....	23
2.1. Un procédé efficace en dépit d'une approche discutable	23
2.2. La capture privilégiée à la destruction.....	25
2.3. Le raid, mode d'action privilégié.....	27
3. Des principes pour gagner en efficacité	31
3.1. Comprendre plus que trouver	31
3.2. Combiner les effets	34
3.3. S'adapter	35
Conclusion.....	39
Annexe 1	42
Bibliographie.....	43

INTRODUCTION

Un nouveau contexte sécuritaire lié à une menace terroriste sans précédent

Suite aux attentats du 11 septembre 2001, les Etats-Unis ont déclaré une « guerre contre le terrorisme », dont les interventions militaires en Afghanistan puis en Iraq furent la face la plus visible. Parallèlement, l'administration Bush puis Obama ont adopté une stratégie visant à neutraliser les principaux dirigeants et individus clés d'*Al-Qaida* et de ses nombreux groupes affiliés, tant sur les théâtres d'opérations que sur des territoires d'Etats étrangers souverains non impliqués dans un conflit armé. Cette pratique dite de décapitation des organisations terroristes fut déjà employée par la Russie dans le Caucase, et surtout Israël¹ depuis l'an 2000 et le début de la deuxième *Intifada*². En effet, alors que des émeutes éclatent dans tous les territoires palestiniens, la violence grimpe d'un cran quand le *Hamas*, le *Djihad islamique* et le *Fatah (Brigades des martyrs d'Al-Aqsa)* lancent une campagne d'attentats-suicides causant 79 morts et 555 blessés civils israéliens³, poussant le gouvernement israélien à lancer l'opération REMPART en avril 2002. En parallèle, les forces israéliennes mènent une vaste campagne de neutralisation des chefs politiques et militaires palestiniens. Ainsi, de novembre 2000 à juin 2004, Israël aurait neutralisé 151 cibles, dont le chef du *Fatah*, Hussein Abayyat, le chef politique du *Front Populaire de Libération de la Palestine*, Mustafa Zibri, le chef militaire du *Hamas*, Salah Shehadeh, et le chef politique du *Hamas*, Sheikh Ahmed Yasin⁴.

Certes, la décapitation n'est pas une pratique nouvelle, les gouvernements l'ont depuis longtemps utilisé pour lutter contre un ennemi intérieur ou extérieur en neutralisant de manière planifiée ses chefs politiques ou militaires⁵. Durant la Seconde Guerre mondiale, les forces allemandes et soviétiques employaient massivement des tireurs d'élite pour annihiler les chefs tactiques adverses. Les pertes étaient si sévères durant la bataille de Stalingrad que les officiers et les sous-officiers étaient obligés d'adopter des modes de camouflage individuels pour éviter d'être ciblés par les tireurs d'élite adverses⁶. Ce qui est nouveau

¹ DAVID, Steven R. "Israel's policy of targeted killing". *Ethics & International Affairs*, 2003, vol. 17, n°1, p. 111.

² Sous la menace représentée contre ses citoyens au début de la 2^e Intifada, Israël a mené ce type d'action sur une grande échelle avec des résultats significatifs sur une courte période et en employant tous les moyens dont elle disposait, dont certains novateurs (couple drone/hélicoptère).

³ HAFEZ, Mohammed M., HATFIELD, Joseph M. "Do Targeted Assassinations Work ?". *Studies in Conflict & Terrorism*, 2006, vol. 29, n°4, p. 361.

⁴ *Ibid.* p. 362.

⁵ ALSTON, Philip. *Report of the Special Rapporteur on Extrajudicial, Summary Or Arbitrary Executions: Addendum, Study on Targeted Killings*. United Nations, General Assembly, 2010, p.5.

⁶ BEEVOR, Antony. *Stalingrad*. Viking, Londres, 1998.

toutefois est le développement exponentiel et rapide de cette pratique pour trois raisons. Premièrement, le terrorisme est devenu une menace stratégique pour la plupart des pays notamment occidentaux, parce que la violence s'est imposée à chaque citoyen soit physiquement, soit moralement à travers le développement des médias et des nouveaux moyens de communication, parce qu'il a connu un développement capacitaire important en évoluant vers des tueries de masse, potentiellement exponentielle avec l'emploi d'armes de destruction de masse, et enfin parce qu'il permet pour les organisations terroristes un effet de levier important pour influencer sur la politique étrangère mais également interne d'un Etat (la France et les Etats-Unis se retirent du Liban en 1984 après les vagues d'attentats contre leurs soldats, l'Espagne met fin à son engagement en Irak après les attentats de Madrid en 2004). Deuxièmement, le développement technologique qu'ont connu les armées principalement occidentales ont offert des nouvelles opportunités pour renseigner, identifier et neutraliser les personnages clés des organisations terroristes, tout en prenant des risques moindres⁷. Troisièmement, les Etats adoptant une telle pratique ont profité des failles juridiques qu'offre le droit international humanitaire (DIH) dans le cadre de la lutte contre des organisations terroristes souvent transnationales. Harold Koh, conseiller juridique de l'administration Obama, a expliqué la nécessité d'une politique de décapitation contre les organisations terroristes : « *Dans ce conflit armé actuel, les États-Unis ont la légitimité au regard du droit international, et la responsabilité envers ses citoyens, d'user de la force létale, pour se défendre, y compris en ciblant des personnes telles que les principaux dirigeants d'Al-Qaida [...] c'est un conflit avec une organisation terroriste qui ne dispose pas de forces conventionnelles, mais qui planifie et conduit ses attaques contre nous et nos alliés tout en se cachant parmi les populations civiles. Cette posture rend donc l'application du droit international à la fois plus difficile et plus critique pour la protection des civils innocents* ».⁸

Un intérêt crucial pour la France et les forces armées françaises en particulier

Le 11 janvier 2013 constitue sans aucun doute un changement de paradigme pour les armées françaises. En effet, depuis la fin de la Guerre froide, les armées françaises avaient été essentiellement engagées dans des opérations d'imposition et de maintien de la paix (ex-Yougoslavie, Afrique) puis de contre-insurrection (Afghanistan). L'intervention au Mali

⁷ La *New American Foundation* estime ainsi à 49 le nombre de frappes exécutées par des drones armés durant l'administration Bush et à 388 celles par l'administration Obama entre 2008 et 2013.

⁸ DAVIS, Lynn E., MCNERNEY, Michael J., GREEBERG, Michael D. *Clarifying the Rules for Targeted Killing: An Analytical Framework for Policies Involving Long-Range Armed Drones*. RAND Corporation, 2016, p. 10.

marque donc un véritable tournant avec l'engagement des armées françaises à des fins de contre-terrorisme, réservé jusqu'alors en France au couple services de renseignement extérieurs et intérieurs⁹. Confronté à un contexte d'engagement inédit, les armées françaises ont d'emblée adopté avec un certain mimétisme le modèle américain reposant sur le triptyque services de renseignement, forces spéciales et appui aux forces locales.

Cette nouvelle orientation pour les forces armées s'est confirmée à partir de 2015, alors que la France est à nouveau confrontée à une menace terroriste d'ampleur, à travers un engagement sans précédent tant à l'extérieur (opérations CHAMMAL et BARKHANE) qu'à l'intérieur du territoire national (opération SENTINELLE). Aussi, la question de l'efficacité de la stratégie de décapitation des organisations terroristes apparaît particulièrement pertinente pour les armées françaises, au regard d'un retour d'expérience, notamment américain et israélien, de plus de quinze ans.

Une question peu étudiée

Paradoxalement, alors que la stratégie de décapitation des organisations terroristes est devenue un pilier central de la politique de sécurité et de défense des Etats-Unis et d'Israël, cette question n'a finalement suscité que peu d'intérêt outre-Atlantique, voire aucun en France. Cela s'explique aussi bien par le manque de données fiables, compte-tenu de la sensibilité de ces informations que par la polarisation du débat sur des questions capacitaires (emploi de drones armés) ou juridiques (légalité et légitimité d'exécutions dites extrajudiciaires). Toutefois, la reconnaissance d'une campagne d'ampleur contre les organisations terroristes dès 2002 par Israël, la mort d'Anwar al-Awlaqi, citoyen américain et considéré comme le principal dirigeant d'*Al-Qaida en Péninsule arabe* (AQPA), tué par un missile tiré d'un drone américain le 30 septembre 2011 au Yémen, et surtout la neutralisation d'Oussama Ben Laden à Abbottabad au Pakistan le 2 mai 2011 au cours d'un raid mené par les forces spéciales américaines, ont permis de susciter un débat scientifique sur l'efficacité de la décapitation des organisations terroristes.

A rebours des discours politiques tant américains qu'israéliens, la plupart des études sérieuses publiées au cours de cette dernière décennie se sont attachées à démontrer l'inefficacité d'une telle stratégie, voire ses conséquences contre-productives. Toutefois, de nouvelles études publiées récemment en faveur de la décapitation des organisations terroristes, ainsi que la

⁹ Cette nouvelle orientation pour les forces armées avaient d'ailleurs été confirmé dans le nouveau Livre Blanc pour la Défense et la Sécurité nationale de 2013 : « Dans ces zones, les forces armées françaises devront pouvoir prendre part à [...] des opérations conduites de façon autonome, dont des évacuations de ressortissants français ou européens, des actions de contre-terrorisme ou de riposte ».

publication de la Stratégie nationale contre le terrorisme en 2011 rappelant la volonté américaine de « *perturber, dégrader, démanteler et défaire Al-Qaïda et ses groupes affiliés et [...] que les Américains et leurs intérêts ne seront pas à l'abri de leurs attaques tant que cette menace ne sera pas éliminée, [c'est-à-dire] que ces groupes et leurs dirigeants ne seront pas définitivement neutralisés* »¹⁰, ont permis de relancer un débat loin d'être tranché.

De quoi parle-t-on ?

De ces principales études sur le sujet, il en ressort la difficulté à définir précisément la notion de décapitation qui ne constitue ni un terme juridique ni un terme militaire et qui est souvent utilisé avec d'autres termes connexes « *targeted killing* », « *assassination* » ou « *exécutions extra-judiciaires* ». Ainsi, pour Nils Melzer, conseiller juridique du Comité international de la Croix Rouge : « *Le terme targeted killing désigne les opérations militaires impliquant l'utilisation de la force létale dans le but de tuer des individus sélectionnés individuellement qui ne sont pas sous la garde physique de ceux qui les ciblent* »¹¹. Pour Audrey Kurth Cronin, « *la décapitation se réfère à la neutralisation par l'arrestation ou l'assassinat des principaux dirigeants ou chefs opérationnels d'un groupe. Les États qui décident de cibler la direction d'une campagne terroriste doivent d'abord déterminer si l'objectif est de prendre le dirigeant vivant ou non* »¹². De même, la définition du terrorisme et donc d'une organisation terroriste varie en fonction des objectifs politiques spécifiques à chaque Etat ou organisation internationale et ne fait donc l'objet d'aucun consensus international, ce qui correspond par ailleurs à un véritable enjeu pour élaborer une coopération internationale efficace contre le terrorisme¹³.

¹⁰ WHITE HOUSE. *National Strategy for Counterterrorism*, 2011, p. 14.

¹¹ WEINER, Justus Reid. "Targeted Killings and Double Standards". Jerusalem Center for Public Affairs, *Strategic Perspective*, 2012, n°9, p.8.

¹² CRONIN, Audrey Kurth. *How terrorism ends: understanding the decline and demise of terrorist campaigns*. Princeton University Press, 2009, p. 17.

¹³ Aux Etats-Unis, le Bureau de contre-terrorisme du Département d'Etat définit une organisation terroriste comme une organisation étrangère, qui mène des actions terroristes ou a la capacité et l'intention de le faire, et menace les citoyens américains et la sécurité nationale des Etats-Unis. Il établit une liste des organisations terroristes étrangères, révisable tous les deux ans. En 2016, cette liste compte 60 organisations, dont 38 depuis le 11 septembre 2001.

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme qu'elle mène depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'Union européenne a établi, en décembre de cette même année, une liste des personnes, groupes et entités impliqués dans des actes de terrorisme. Révisée au minimum tous les 6 mois, cette liste compte en 2016 47 organisations, agissant à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

A l'ONU, le comité visant à lutter contre le terrorisme créé par la résolution 1267 du Conseil de sécurité des Nations unies en 1999 a produit en 2001 une liste d'organisations et de personnes considérées comme proches d'Al-Qaïda ou des talibans. La résolution 2253 de 2015 a élargi cette liste à l'État islamique d'Iraq et du Levant (*Daech*), et aux personnes, groupes, entreprises et entités qui lui sont associés.

Dans le cadre de cette étude, la décapitation d'une organisation terroriste sera définie comme la neutralisation de la direction d'une organisation terroriste par la capture ou l'élimination physique de ses dirigeants, c'est-à-dire des personnes ayant un rôle clé dans l'organisation, qu'il soit politique, opérationnel ou spirituel, et ayant donc un pouvoir dans la définition de la stratégie de cette organisation, dans son processus décisionnel ou dans son rayonnement¹⁴. Cette étude exclura donc le ciblage des dirigeants des Etats qui soutiennent les organisations terroristes, puisqu'elle s'inscrit dans une conception plus traditionnelle du ciblage face à un adversaire étatique.

Une problématique multiple

Evaluer l'efficacité de la stratégie de décapitation des organisations terroristes soulève certaines questions auxquelles il convient inévitablement de répondre :

- Sa pertinence en tant que stratégie ou tactique : la neutralisation des personnages clés des organisations terroristes favorise-t-elle leur destruction ou tout au moins leur affaiblissement ? Cette question s'insère d'ailleurs dans celle plus générale de l'évaluation de l'efficacité d'une stratégie globale de contre-terrorisme ;
- Sa faisabilité en tant qu'action : les modes d'actions et les capacités sont-ils pleinement efficaces ou au contraire contre-productifs du fait des dommages collatéraux qu'ils peuvent entraîner ou de leur impact éventuel sur l'opinion publique nationale ou internationale ?
- Et donc son acceptabilité à la fois militairement et politiquement dans la lutte contre le terrorisme mondial : quelle place doit prendre ce procédé dans une stratégie ou une campagne de contre-terrorisme ? En d'autres termes, cette pratique doit-elle constituer le mode d'action principal, au risque de renforcer le sur-engagement de certaines unités, ou au contraire ne doit-elle être considérée que comme une exception ou un mode d'action spécifique auquel il conviendrait de recourir uniquement contre des cibles à très haute valeur ? La réponse à cette interrogation conditionne dès lors en partie les ressources ou moyens à allouer aux services ou aux forces chargés de sa mise en œuvre, question cruciale pour un pays comme la France, dont les ressources budgétaires pour la Défense sont comptées¹⁵.

¹⁴ JOINT CHIEFS OF STAFF. *Counterterrorism*, JP 3-26, 2014, p. II-9.

¹⁵ Une des raisons de la surprise causée par l'offensive syrienne et égyptienne en septembre 1973 est la priorité donnée aux services de renseignement à la menace terroriste au détriment des menaces conventionnelles.

1. La décapitation d'une organisation terroriste : une efficacité relative en tant qu'effet

Même si la décapitation présente des risques à la fois tactiques et stratégiques et que son efficacité paraît difficilement mesurable précisément et indépendamment des autres actions militaires ou autres, elle participe indéniablement à la destruction d'une organisation terroriste, et répond surtout à des besoins stratégiques à la fois militaires et politiques.

1.1. Une contribution à la destruction d'une organisation terroriste

L'objectif d'une stratégie de lutte contre une organisation terroriste est d'entraver la capacité et la volonté d'une organisation à planifier, conduire ou soutenir des actes terroristes contre un Etat ou ses intérêts que ce soit sur le territoire national ou à l'étranger. En première approche, il semble évident que la neutralisation de ses dirigeants produit les effets nécessaires pour atteindre cet objectif ou contribuer à atteindre cet objectif, parce qu'elle diminue les capacités de l'organisation, parce qu'elle la perturbe et l'isole de son environnement, et *in fine* parce qu'elle participe à sa destruction.

1.1.1. La décapitation diminue les capacités d'une organisation terroriste

Afin de diminuer la capacité d'une organisation à commettre des actes terroristes, un Etat doit tout d'abord s'attaquer à ses capacités clés, soit pour les détruire définitivement, soit pour les neutraliser temporairement. Cet objectif nécessite bien évidemment une analyse exhaustive de l'organisation en fusionnant l'ensemble des renseignements disponibles au sein des différents services de renseignement nationaux mais également des nations partenaires afin d'identifier et cibler précisément ces capacités. Ainsi, cet objectif peut être atteint soit en détruisant les moyens de communication, soit en capturant les ressources ou en neutralisant le matériel nécessaire aux actes terroristes, soit bien évidemment en capturant ou détruisant les responsables de ces capacités clés. Patrick Johnston a réalisé une étude statistique comparative en 2010 à partir d'une base de données recensant 90 campagnes contre des organisations terroristes conduites de 1975 à 2003, soient 928 années cumulées d'opérations¹⁶. Il en résulte que la neutralisation des dirigeants du plus haut niveau d'une organisation terroriste permet de réduire l'intensité et la fréquence des attaques terroristes

¹⁶ JOHNSTON, Patrick B. "Does decapitation work? Assessing the effectiveness of leadership targeting in counterinsurgency campaigns". *International Security*, 2012, vol. 36, n°4, p. 56.

contre un pays dans les années qui suivent¹⁷. Cet effet est à la fois vrai pour des organisations structurées à fort ancrage territorial comme le *Hamas* ou d'autres groupes terroristes que l'on peut trouver au Sahel par exemple, comme pour des organisations terroristes transnationales, qui s'appuieraient sur un réseau de groupes affiliés plus ou moins opérationnellement subordonnés. L'analyse et l'exploitation des données recueillies lors du raid qui a conduit à la neutralisation d'Oussama Ben Laden en 2011 à Abbottabad ont montré qu'*Al-Qaida* ne ressemblait pas à une organisation complètement décentralisée et amorphe opérationnellement, mais qu'au contraire, ses dirigeants, et notamment Oussama Ben Laden, étaient très impliqués dans la planification et la coordination des actions de l'organisation¹⁸.

1.1.2. La décapitation perturbe et isole une organisation terroriste

De plus, afin de réduire ou au minimum contenir la taille d'une organisation terroriste, un Etat doit l'isoler de son environnement matériel ou immatériel en neutralisant les liens de cette organisation avec ses soutiens financiers et logistiques, d'une part, et en l'empêchant de recruter ou d'attirer des soutiens, d'autre part, par la destruction de sa capacité à faire connaître sa cause et à diffuser sa propagande. Ainsi, l'isolement limite l'aptitude d'une organisation terroriste à organiser, former, planifier ou mener des opérations de façon efficace en lui rendant difficiles l'accès aux moyens de communications ou à ses ressources, en lui interdisant de recruter massivement et en la coupant de la population sur laquelle elle pourrait étendre son influence au détriment du pouvoir qu'elle combat¹⁹. Pour atteindre cet effet, la neutralisation des individus en charge du soutien, du recrutement ou de la propagande a un impact essentiel sur des capacités considérées comme critiques pour une organisation terroriste. En outre, la neutralisation des dirigeants politiques et militaires perturbe au moins temporairement l'organisation lorsqu'elle survient en attendant la succession, mais elle la perturbe également sur le temps long puisqu'elle oblige ses dirigeants à prendre des mesures de sécurité opérationnelles accrues pour éviter la neutralisation²⁰. Ainsi, ces mesures de sécurité constituent une contrainte majeure pour l'organisation puisqu'elles rendent difficiles la planification et la coordination d'actions, et donc limitent leur nombre et leur envergure, puisque les dirigeants doivent vivre clandestinement, se déplacer régulièrement, limiter leurs communications en s'appuyant moins sur les téléphones satellitaires ou mobiles et plus sur

¹⁷ *Ibid.* p. 64.

¹⁸ PRICE, Bryan C. "Targeting top terrorists: How leadership decapitation contributes to counterterrorism". *International Security*, 2012, vol. 36, n°4, p. 45.

¹⁹ DEAR, Keith Patrick. "Beheading the Hydra? Does Killing Terrorist or Insurgent Leaders Work? ". *Defence studies*, 2013, vol. 13, n°3, p. 298.

²⁰ *Ibid.* p. 299.

des moyens plus rudimentaires, et doivent limiter leur entourage à un cercle plus restreint par crainte de compromission ou de trahison²¹. Parallèlement, l'effet est également dissuasif pour le successeur et elle oblige l'organisation à mobiliser des ressources pour le protéger.²² Suite au raid contre Abou Moussab Al-Zarqaoui, le chef d'*Al-Qaida en Irak*, en 2006, les forces spéciales américaines lancent une quinzaine de raids sur des bâtiments ciblés lors de leur phase de renseignement. Lors de leurs investigations, elles découvrent un document opérationnel écrit de la main même d'Al-Zarqaoui dans lequel ce dernier indique que la stratégie américaine d'assécher tout le « *senior level* » d'*Al-Qaida en Irak* simultanément fonctionne et que la zone dans laquelle les chefs de l'organisation se cachent est trop exposée et doit être abandonnée.

1.1.3. La décapitation peut détruire directement une organisation terroriste

Enfin, la neutralisation des dirigeants d'une organisation contribue *in fine* à la destruction d'une organisation terroriste, soit parce qu'ils constituent son centre de gravité et que donc l'organisation se disloque d'elle-même en l'absence de son chef spirituel, politique ou militaire, soit parce que les effets cumulés sur ses capacités d'action, de recrutement ou de soutien entraînent la destruction progressive de l'organisation. L'étude menée par Patrick Johnston montre que la décapitation augmente la probabilité de finir une guerre contre une organisation terroriste, la probabilité de la finir rapidement, et surtout la probabilité de la finir victorieusement (de 25 à 30%), soit par la destruction de l'organisation soit par d'autres moyens comme la résolution politique du conflit par la négociation par exemple²³. Ainsi, lors de la deuxième *Intifada*, en parallèle des opérations militaires, Israël et les autorités palestiniennes conduisent des négociations. Extrêmement fragilisé par la décapitation massive de ses dirigeants politiques et militaires, le *Hamas* avait demandé l'arrêt du ciblage sur ses dirigeants en échange de l'arrêt du lancement de roquettes sur le territoire d'Israël précédant la Guerre des Six jours de 1967²⁴. L'étude de Patrick Johnston montre également que contrairement aux organisations idéologiques, nationalistes ou politiques, du fait d'un ancrage plus profond dans la société et d'un modèle d'organisation souvent plus structuré et hiérarchique, les organisations djihadistes islamistes sont particulièrement sensibles à la problématique de la succession²⁵. Après la neutralisation de Fathi Shaqaqi, le fondateur et le

²¹ BYMAN, Daniel. "Do targeted killings work". *Foreign Affairs*, 2006, vol. 85, p. 95.

²² PRICE, *op. cit.*, p. 18.

²³ JOHNSTON, *op. cit.*, p. 62-63.

²⁴ DAVID, *op. cit.*, p. 116.

²⁵ JOHNSTON, *op. cit.*, p. 72-73.

chef du *Jihad islamique palestinien* (JIP), par les services secrets israéliens en octobre 1995 à Malte, son successeur Ramadan Shallah, s'est révélé incapable à faire accepter une ligne politique et militaire cohérente, commune et coordonnée. Alors que le JIP avait joué un rôle majeur dans la lutte contre les accords d'Oslo en 1994, l'organisation est progressivement devenue très marginale dans le paysage palestinien²⁶. Plus récemment, même une organisation aussi puissante, structurée et médiatiquement très active comme *Al-Qaida*, Ayman Al-Zawahiri a été désigné au bout de plus d'un mois après la mort de Ben Laden, ce qui prouve la complexité et la sensibilité de la problématique de la succession pour ces organisations²⁷.

1.2. Des risques indéniables

Dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre une organisation terroriste, la pratique de la décapitation des organisations terroristes présente des risques à la fois tactiques en empêchant d'atteindre la destruction d'une organisation terroriste ou au moins son affaiblissement, et stratégiques en remettant notamment en cause la légitimité de cette stratégie.

1.2.1. Le risque d'effet martyr

Contrairement à l'effet attendu, la neutralisation d'un chef, notamment politique ou spirituel, peut renforcer la portée de sa cause, et donc la résolution et la force d'un groupe. Cela peut se traduire par une augmentation de la sympathie de la population, au milieu de laquelle l'organisation évolue, et son corollaire, une augmentation du recrutement. Toutefois, la conséquence la plus importante constitue la probabilité d'une augmentation des attaques de rétorsion pour se venger²⁸. Ainsi, suite à la neutralisation de Yahia Ayache dit « l'ingénieur », l'un des principaux chefs de l'aile militaire du *Hamas*, par le *Shin Bet*²⁹ en janvier 1996, quatre attaques suicides sur des bus ont alors été conduites de février à mars 1996 par l'organisation palestinienne en rétorsion, tuant 50 israéliens³⁰. L'organisation terroriste pourrait également être tentée d'utiliser la même tactique contre les responsables politiques et militaires du pays qui la cible. Compte tenu de notre modèle de société occidentale, ces responsables seraient *de*

²⁶ PRICE, *op. cit.*, p. 19.

²⁷ *Ibid.* p.45.

²⁸ DAVID, *op. cit.*, p. 119.

²⁹ Le Service de sécurité intérieure israélien.

³⁰ DAVID, *op. cit.*, p. 119.

facto beaucoup plus vulnérables et grâce à l'impact médiatique, l'effet de terreur serait largement amplifié³¹. Ainsi, en rétorsion à la neutralisation de Mustafa Zibri, secrétaire général du *Front Populaire pour la Libération de la Palestine*, par le tir de deux roquettes contre son bureau de Ramallah par un hélicoptère de l'armée israélienne le 27 août 2001, le ministre israélien du tourisme, Rehavam Zeevi, fut abattu à l'hôtel Hyatt de Jérusalem deux mois plus tard³². Toutefois, la portée de cet « effet martyr » reste à relativiser parce que, d'une part cela supposerait le postulat discutable d'une sympathie naturelle entre les terroristes et la population (ce qui reste difficile à démontrer hors cas palestinien), et d'autre part cela supposerait également que les organisations terroristes agissent sous l'émotion alors que toutes les études montrent qu'elles agissent selon une stratégie avant tout bien définie et raisonnée, nécessaire pour assurer leur longévité³³.

1.2.2. Le risque indirect sur la population

Comme toute action militaire, une action visant la neutralisation d'un chef terroriste présente des risques de dommages collatéraux particulièrement contre des organisations terroristes, dont la caractéristique principale est d'évoluer voire de combattre au milieu des populations. La plupart des études menées sur ce thème se sont en effet focalisées sur ce risque, amplifié notamment par l'emploi de drones armés de manière intensive par les Etats-Unis, supposé sans contrôle *a priori* et *a posteriori*. Audrey Cronin affirme qu'entre 2006 et 2009, 700 civils auraient été tués dans des frappes de drones au Pakistan pour seulement 14 terroristes neutralisés, ce qui correspond à un ratio de 50 civils tués pour 1 terroriste³⁴. Toutefois, sans remettre en cause l'existence probable de dommages collatéraux, il apparaît difficile d'en mesurer précisément l'ampleur tant les chiffres doivent être soumis à caution car tirés de statistiques non officielles et souvent partisans. L'autre risque indirect sur la population est lié à l'acquisition du renseignement. Les caractéristiques spécifiques d'une organisation terroriste nécessitent de porter un effort important sur le renseignement d'origine humaine par l'intermédiaire de sources civiles recrutées dans la population. Le climat de suspicion et de représailles qui en découle ne peut qu'engendrer des effets néfastes sur la cohésion sociale, à

³¹ CRONIN, *op. cit.*, p. 25.

³² DAVID, *op. cit.*, p. 120.

³³ JOHNSTON, *op. cit.*, p. 52.

³⁴ CRONIN, *op. cit.*, p. 191.

l'instar de ce qu'a pu connaître la société française sous l'Occupation et plus récemment la société palestinienne de Gaza³⁵.

1.2.3. Le risque d'incertitude

Surtout, le risque le plus dangereux pour un chef militaire est l'incertitude engendrée par la neutralisation de dirigeants d'une organisation terroriste par nature instable contrairement à une organisation politique ou militaire classique. Tout d'abord, elle détériore *de facto* le lien pour des négociations potentielles, sous réserve que l'organisation terroriste soit encline à négocier. Mais surtout, elle place l'organisation dans une phase de transition liée à la succession. La succession présente en elle-même un risque d'incertitude car elle peut engendrer le remplacement d'un dirigeant par un personnage potentiellement inconnu donc difficilement prédictible, voire pire que le précédent, car celui-ci pourrait être enclin à davantage de violence pour asseoir sa légitimité³⁶. Le 7 juin 2006, Abou Moussab Al-Zarqawi, le chef d'*Al-Qaida en Irak* est tué lors d'un raid mené par les forces spéciales américaines. Une semaine plus tard, l'islamiste égyptien Abou Ayyoub Al-Masri lui succède à la tête de l'organisation sous le nom d'Abou Hamza Al-Mouhajer, signifiant « l'émigrant ». N'étant pas irakien et afin d'asseoir son autorité, il mène d'emblée une vaste campagne d'attaques contre les forces irakiennes et américaines. Loin d'entraîner l'effondrement de l'organisation, le mois de juillet sera le plus sanglant pour les Américains depuis le début de la guerre. Le Général McChrystal, chef des forces spéciales américaines du *Joint Special Operations Command* en Irak, conclura d'ailleurs : « nous avons tué Zarqawi trop tard »³⁷. Enfin, la phase de transition dans laquelle est plongée une organisation structurée peut entraîner un risque d'éclatement et donc de prolifération avec des groupes certes plus petits et moins coordonnés, mais potentiellement tout aussi dangereux qui essaieront d'exister sur la scène médiatique par des actions d'éclats³⁸.

1.2.4. Le risque de délégitimisation

La légitimité d'un Etat à lutter contre une organisation terroriste repose à la fois sur la légalité de son action qu'elle soit militaire ou judiciaire d'une part, et sur la moralité de cette action,

³⁵ GROSS, Michael L. "Assassination and Targeted Killing: Law Enforcement, Execution or Self-Defence ? ". *Journal of Applied Philosophy*, 2006, vol. 23, n°3, p. 332.

³⁶ CRONIN, *op. cit.*, p. 26.

³⁷ NAYLOR, Sean. *Relentless Strike : The secret history of Joint Special Operations Command*. St. Martin's Press, 2015 p. 30.

³⁸ JORDAN, Jenna. "When heads roll: Assessing the effectiveness of leadership decapitation". *Security Studies*, 2009, vol. 18, n°4, p. 730.

qui doit être en conformité avec les principes de l'Etat de droit, contrairement à l'organisation qui emploie des méthodes terroristes et donc immorales. Or, la pratique de la décapitation des organisations terroristes induit pour de nombreux observateurs des risques qui peuvent au bilan contrecarrer l'effet recherché, c'est-à-dire la neutralisation ou au moins l'affaiblissement d'une organisation terroriste, et surtout délégitimer l'action d'un Etat contre le terrorisme aux yeux de la communauté internationale. Concernant la légalité, il convient de définir le cadre dans lequel s'inscrit la lutte contre une organisation terroriste, et donc distinguer le cadre judiciaire ou militaire³⁹. La pratique de la décapitation est alors :

- Légale dans le cadre militaire d'un conflit armé international ou non international⁴⁰, la neutralisation que ce soit par la capture ou la destruction physique des dirigeants d'une organisation terroriste s'inscrivant dans un processus de ciblage contre un individu considéré comme combattant au regard du droit international humanitaire, sous réserve que ce processus respecte ses grands principes⁴¹ ;
- Légale hors cadre d'un conflit armé si l'effet recherché est la capture ou plutôt l'arrestation dans le cadre d'une procédure judiciaire ;
- Illégale hors cadre d'un conflit armé si l'effet recherché est la destruction physique, puisqu'elle est alors considérée comme une exécution extrajudiciaire⁴².

Toutefois, le débat sur la légalité n'est pas si évident, car soumis à interprétation et donc controversé :

- Le cadre juridique : la décapitation constitue-t-elle un acte de légitime défense face à une menace identifiée et imminente ou une exécution extra-judiciaire préventivement à une menace⁴³ ?
- Le cadre géographique : la légitime défense extraterritoriale (droit d'ingérence) est-elle plus légitime que le respect de la souveraineté territoriale⁴⁴ ? Quelle différence entre un conflit armé non international (Afghanistan, Mali) et une zone d'activité hostile (zones tribales du Pakistan, sud Libye) ?

³⁹ GROSS, *op. cit.*, p. 323.

⁴⁰ Au regard du droit international humanitaire, la lutte contre une organisation terroriste par l'action militaire peut résulter soit du recours à la légitime défense en cas d'agression, soit d'une demande d'une nation hôte (article 51 de la charte de l'ONU), soit d'un mandat spécifique des Nations Unies dans le cadre d'un conflit armé non international. Un conflit armé non international est caractérisé par l'existence d'un groupe hostile suffisamment identifié et organisé et par l'intensité et la durée de la violence.

⁴¹ Les quatre grands principes du droit international humanitaire sont : discrimination, proportionnalité, humanité, nécessité militaire.

⁴² Hors cadre militaire, la destruction physique est toutefois considérée comme légale pour prévenir une menace imminente ou pour éviter de mettre excessivement en danger d'autres vies. Le rapport des Nations Unies sur les exécutions extra judiciaires remet néanmoins en cause le bienfondé de ces règles.

⁴³ GROSS, *op. cit.*, p. 323.

⁴⁴ ALSTON, *op. cit.*, p. 13-15.

- Le statut du terroriste : un terroriste est-il considéré comme un criminel voire un criminel de guerre ou un combattant ? En effet, un véritable dilemme se pose puisque tant qu'un terroriste est considéré comme combattant, il peut être tué légalement au regard du DIH, mais à partir du moment où il est considéré comme criminel ou criminel de guerre, il acquiert une protection spéciale qui le rend donc difficilement neutralisable⁴⁵. A l'inverse, lorsqu'un combattant est capturé, la remise en liberté doit se faire à la fin d'un conflit s'il est prouvé qu'il n'a commis aucun acte contraire au DIH⁴⁶, alors qu'un criminel sera jugé par une cour nationale ou internationale et emprisonné.

Les débats sur la légalité ou la moralité de la pratique de la décapitation résultent en réalité de l'approche politique du problème terroriste, pour lequel les cadres ou les outils traditionnels sont déficients. En 2006, la Cour suprême israélienne a ainsi confirmé la légalité du ciblage contre des terroristes considérant les organisations terroristes comme des acteurs de conflit armé : « [...] *par conséquent, les terroristes peuvent être pris pour cible par les forces armées s'ils prennent directement part aux hostilités. Le ciblage des terroristes par les forces armées doit satisfaire aux exigences de l'art. 51 du premier Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1977 ; Les terroristes doivent prendre directement part aux hostilités et le ciblage des terroristes peut être effectué pendant le temps qu'ils le font. Le principe de proportionnalité dans la réalisation de ces attaques doit également être respecté* »⁴⁷. Cette pratique fut même reconnue comme légale par certaines organisations de défense des droits de l'homme comme *Human Rights Watch*⁴⁸. Ainsi, le choix de l'un ou l'autre cadre s'inscrit dans la dichotomie classique du contre-terrorisme : *law enforcement* ou guerre⁴⁹. Au-delà des aspects juridiques et des conséquences politiques, ce choix est également déterminant tactiquement pour les moyens à mettre en œuvre (policier, militaire ou clandestin).

⁴⁵ GROSS, *op. cit.*, p. 327.

⁴⁶ Se pose toutefois la question de la fin d'un conflit contre une organisation terroriste.

⁴⁷ http://elyon1.court.gov.il/Files_ENG/02/690/007/A34/02007690.A34.pdf.

⁴⁸ Human Rights Watch, *Letter from its then Executive Director, Kenneth Roth, to Barack Obama* du 16 décembre 2011 : « *the deliberate use of lethal force against a specific target can be legal in operations against a combatant on a genuine battlefield, or in a law enforcement situation in which there is an imminent threat to life and there is no reasonable alternative. We also recognize the challenges faced in trying to address potential threats that are not in a traditional conflict zone yet are also beyond the reach of any law enforcement.* »

⁴⁹ GROSS, *op. cit.*, p. 323.

1.3. Une évaluation en question

L'efficacité de la décapitation se révèle au bilan difficile à évaluer précisément en l'absence de méthodologie indiscutable, dû notamment aux caractéristiques spécifiques d'une organisation terroriste par rapport à une organisation militaire classique. Cependant, son principal intérêt réside dans le fait qu'elle satisfait aux besoins stratégiques à la fois militaires et politiques.

1.3.1. Une évaluation difficile

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la doctrine américaine de planification définit la mesure d'efficacité suivante pour évaluer les effets produits : baisse en quantité et en létalité des actions terroristes, associée à trois indicateurs : nombre d'actions terroristes exécutées, dommages militaires et civils, nombre d'actions contrecarrées⁵⁰. Face à un ennemi non-conventionnel comme une organisation terroriste, définir des mesures d'efficacité ou de performance d'une stratégie de contre-terrorisme revêt un caractère crucial. Toutefois, l'évaluation de l'efficacité réelle de la pratique de la décapitation et son apport dans une stratégie globale de contre-terrorisme reste difficile à évaluer objectivement. En effet, plusieurs problèmes de méthodologie se posent pour permettre une comparaison objective des résultats et des arguments en faveur ou contre la pratique de la décapitation.

Tout d'abord, comme il a été abordé en introduction, la notion de décapitation recouvre des réalités différentes suivant les études. Alors que certaines se limitent à la destruction physique, d'autres prennent également en compte la capture⁵¹. De même, la notion de dirigeants ou de personnes ayant un rôle clé dans une organisation est à géométrie variable, avec une différenciation de *High Value Target* et de *Medium Value Target* souvent délicate à réaliser. Par exemple, les études sur la stratégie israélienne de décapitation se heurtent à la difficulté à caractériser précisément la nature du ciblage réalisée, puisque Israël ciblait aussi bien les hauts dirigeants des organisations palestiniennes que les individus de niveau intermédiaire⁵². Aussi, cette variété de définitions peut donc engendrer des sérieuses difficultés pour comparer véritablement son efficacité.

Le deuxième problème rencontré dans ces différentes études est constitué par le manque de données fiables et exhaustives pour analyser des actions par nature confidentielles voire

⁵⁰ JOINT CHIEFS OF STAFF, *op. cit.*, p. IV-15.

⁵¹ CARVIN, Stephanie. "The trouble with targeted killing". *Security Studies*, 2012, vol. 21, n°3, p. 531.

⁵² *Ibid.* p.13

clandestines. La faiblesse des données disponibles, leur manque d'exhaustivité voire leur manque d'impartialité rendent donc difficiles une modélisation pour en tirer des conclusions fiables⁵³. Les frappes menées au Pakistan ciblent-elles donc des djihadistes terroristes ou des militants talibans ? On voit bien la part d'appréciation qu'il peut y avoir dans l'exploitation des données.

Enfin, s'il n'y a consensus ni sur les définitions ni sur les données, il y en a encore moins sur la notion même de succès ou d'échec d'une telle pratique. Pour certains, la neutralisation d'une organisation terroriste est atteinte quand elle est devenue inactive pendant au moins deux ans après la décapitation de sa direction politique ou militaire⁵⁴. Ils insistent ainsi sur le temps long, c'est-à-dire la nécessité de mesurer les effets à long terme et non à court terme qui peuvent effectivement parfois apparaître comme négatifs. Par analogie médicale, Price considère ainsi qu'on ne mesure pas un traitement sur les mauvais effets d'une chimiothérapie mais sur sa capacité à lutter contre un cancer⁵⁵. Pour d'autres, la notion de succès ou d'échec se mesure sur le nombre et la létalité des attaques terroristes suite à la décapitation d'une organisation⁵⁶. S'ajoute à cette absence de consensus sur la notion de succès, la difficulté à mesurer isolément l'effet de la décapitation dans une stratégie de contre-terrorisme par nature globale, c'est-à-dire s'attachant à produire des effets dans différents champs et donc pas seulement celui du cinétique. Quelle part d'efficacité ont eu les drones dans la stratégie d'Obama à « *perturber, démanteler et défaire Al-Qaida au Pakistan et en Afghanistan, et à prévenir son retour dans ces pays à l'avenir* » (discours d'Obama en 2009) ? De même, comment mesurer l'impact de la décapitation des dirigeants palestiniens à mettre fin à la 2^e *Intifada*, alors qu'en parallèle de nombreuses mesures défensives avaient été adoptées par les autorités israéliennes : renforcement des effectifs policiers et militaires, mise en place de barrières de protection, programmes de prévention, et surtout contrôle militaire des villes palestiniennes. Certaines études montrent même que la décapitation n'a eu aucune influence dans un sens ou dans un autre sur le niveau de violence moyen en ne dissuadant pas les dirigeants palestiniens, en n'entraînant pas des campagnes massives de violence en rétorsion mais en ne diminuant pas non plus le nombre d'attaques⁵⁷.

⁵³ MANNES, Aaron. "Testing the Snake Head Strategy: Does Killing or Capturing its Leaders Reduce a Terrorist Group's Activity? ". *The Journal of International Policy Solutions*, 2008, vol. 9, n°40, p. 40-49.

⁵⁴ JORDAN, PRICE.

⁵⁵ PRICE, *op. cit.*, p. 13.

⁵⁶ HAFEZ, HATFIELD.

⁵⁷ HAFEZ, HATFIELD, *op. cit.*, p. 378.

1.3.2. Militairement, la moins mauvaise solution⁵⁸

Pour le militaire, les caractéristiques de la lutte contre une organisation terroriste rendent le plus souvent l'action militaire classique inopérante. L'effort porté sur la protection semble être la solution militaire principale pouvant être proposée par le chef militaire au pouvoir politique. Cependant, il est évident qu'une défense complètement étanche face au terrorisme paraît impossible compte tenu du nombre de sites potentiels à défendre et du caractère imprévisible du terrorisme. Aussi, la décapitation offre au militaire l'avantage de ne pas se contenter de subir mais également de porter des coups visibles aux terroristes, même si l'efficacité de ces coups peut paraître discutable. De plus, la communication des résultats de la décapitation permet d'agir dans le champ des perceptions et de lutter contre la propagande menée par une organisation terroriste, en personnifiant un adversaire par nature clandestin et en évitant de laisser se diffuser une image de jeunes combattants romantiques, dont la cause pourrait apparaître aux yeux de l'opinion publique comme acceptable voire légitime. Au bilan, la décapitation apparaît comme la seule solution pour combattre un ennemi terroriste imprévisible⁵⁹.

Plus globalement, il s'agit pour le militaire d'une réponse commode à un problème inédit pour lequel il n'était pas forcément le plus adapté. En effet, jusqu'aux années 2000, la lutte contre le terrorisme était le domaine de prédilection des services de renseignement intérieurs et extérieurs avec une réponse presque exclusivement judiciaire. Parallèlement, le domaine militaire se concentrait sur le développement technologique pour atteindre la supériorité tant pour vaincre rapidement un adversaire conventionnel que régler des crises complexes. Cependant, avec le développement d'une guerre mondiale contre le terrorisme et des guerres insurrectionnelles en Afghanistan et en Irak dans lesquelles les modes d'action terroristes sont omniprésents, la pratique de la décapitation s'est affirmée pour le militaire comme un moyen utile pour définir des mesures de succès visibles et exportables pour justifier sa stratégie et sa légitimité à agir dans des conflits insurrectionnels longs et complexes par nature⁶⁰. Surtout, cet effort porté sur les dirigeants d'une organisation terroriste, considérés comme leur centre de gravité, s'est affirmé comme la conjonction entre une rhétorique développée avec la Révolution dans les affaires militaires qui promettait une victoire rapide grâce aux capacités technologiques d'identification, de précision et de domination informationnelle, et un nouvel

⁵⁸ DAVIS, Lynn E., MCNERNEY, Michael J., GREEBERG, Michael D. *Clarifying the Rules for Targeted Killing: An Analytical Framework for Policies Involving Long-Range Armed Drones*. RAND Corporation, 2016, p.2.

⁵⁹ DAVID, *op. cit.*, p. 21.

⁶⁰ DEAR, *op. cit.*, p. 319.

ennemi transnational à vocation mondiale, qui avait remplacé celui plus conventionnel du Pacte de Varsovie⁶¹.

1.1.3. La décapitation répond surtout aux besoins politiques d'une stratégie de contre-terrorisme

La décapitation ne permet pas simplement de crédibiliser une stratégie militaire de lutte contre le terrorisme, mais également de satisfaire des besoins politiques, en transformant des gains militaires en gains politiques. Pour des sociétés occidentales lassées par la guerre et l'interventionnisme militaire souvent long et coûteux tant financièrement qu'en pertes humaines⁶², une stratégie de lutte contre le terrorisme faisant effort sur la décapitation agit comme un palliatif. En effet, elle permet au politique de réduire les troupes à déployer sur le terrain en maintenant la menace à un niveau suffisamment gérable pour les forces locales voire en évitant d'afficher un engagement militaire trop soutenu⁶³. Les Etats-Unis s'engagent dès les années 2001-2002 dans cette voie au Yémen. Face au développement d'*Al-Qaida en Péninsule arabique* (AQPA), le président Saleh obtient une aide financière américaine pour accroître les capacités de ses forces armées en échange de l'autorisation des drones américains à opérer sur le territoire yéménite pour cibler les dirigeants et les combattants d'AQPA. Le président Saleh exige toutefois l'attribution des succès obtenus par la CIA ou JSOC et interdit le déploiement sur le terrain des forces spéciales américaines, le recueil du renseignement humain étant assuré par les services de renseignement yéménites⁶⁴. Elle permet également d'éviter qu'une organisation terroriste ne puisse prendre trop d'ampleur en se développant dans un sanctuaire dans lequel un Etat ne souhaite pas ou ne peut pas intervenir. Ainsi, le développement des opérations de décapitation par drone armé au Pakistan débute en 2004-2005, à un moment où l'effort américain principal est mis sur l'Irak tant en termes de moyens, de troupes que de renseignement. L'option consistant à décapiter les dirigeants d'*Al-Qaida* ou des Talibans pakistanais apparaît donc comme un moyen de fixer l'organisation terroriste dans les zones tribales pakistanaises pour réduire ses capacités d'action en Afghanistan et plus largement dans le monde contre les intérêts américains. De même, la montée en puissance du programme de drones armés par l'administration Obama avait pour objectif de maintenir la pression sur *Al-Qaida* pendant les phases de transition et de

⁶¹ HENROTIN, Joseph. *La technologie militaire en question: le cas américain et ses conséquences en Europe*. Economica, 2013, p. 114.

⁶² CASTRES, Didier. "Nous faisons face à des crises mondialisées". *Les Echos*, 12 juillet 2015.

⁶³ Approche « *Light Footprints* » de l'administration Obama.

⁶⁴ SCAHILL, Jeremy. *Dirty wars: The world is a battlefield*. Nation Books, 2013, p. 85.

désengagement d'Afghanistan et d'Irak⁶⁵. A titre de contre-exemple, le plan interministériel Sahel lancé par la France en 2009 en se limitant au développement politique et économique et à de l'assistance militaire s'est révélé incapable d'empêcher la montée en puissance des groupes armés terroristes dans le nord du pays.

Le plus important pour le politique est sans aucun doute que la décapitation permet de satisfaire, peut-être artificiellement, le besoin de sécurité de la population avec des résultats tangibles et surtout de rassurer la société sur la capacité d'un gouvernement à la protéger et à punir les auteurs d'actes terroristes⁶⁶. Le 22 mars 2004, les forces israéliennes neutralisèrent Sheikh Ahmed Yassin, le créateur et chef spirituel du *Hamas*, alors qu'il retournait à son domicile après sa prière du matin à la mosquée de Gaza. La nuit suivant sa mort, le quotidien israélien *Yedioth Ahronoth* interrogea les israéliens dans un sondage sur ce qu'ils pensaient de cette neutralisation. 60% des sondés soutenaient cette neutralisation, même si 81% d'entre eux s'attendaient à des attentats en rétorsion⁶⁷. Ainsi, malgré les risques engendrés par une stratégie de décapitation comprise et acceptée par la population, celle-ci soutient une telle stratégie car elle estime qu'elle répond à ses besoins sécuritaires et de vengeance. Au-delà de l'aspect probablement subjectif de cette appréciation, il est évident que cela renforce la capacité de résilience d'une société.

En conclusion, même si l'efficacité de la décapitation que ce soit à court terme ou à long terme paraît objectivement difficile à mesurer, une stratégie faisant effort sur la décapitation, sous réserve qu'elle s'inscrive dans un cadre juridique acceptable, présente une certitude raisonnable de succès⁶⁸ parce que :

- Moralement, elle permet de neutraliser des individus qui organisent des attaques contre des civils innocents et utilisent des jeunes endoctrinés pour le faire ;
- Juridiquement, elle respecte les critères de discrimination puisqu'elle ne se focalise que sur des adversaires physiques précis, de proportionnalité puisqu'elle n'engage que les moyens strictement nécessaires et limite donc au maximum les pertes civiles, et de nécessité militaire, puisque les capacités de commandement adverses ont toujours fait partie des cibles militaires prioritaires ;

⁶⁵ TAILLAT, Stéphane. *Drones-tueurs et éliminations ciblées : les Etats-Unis contre Al-Qaïda et ses affiliés*. Institut français des relations internationales, *Focus Stratégiques*, Octobre 2013, n°47, p. 23.

⁶⁶ BYMAN, *op. cit.*, p. 95.

⁶⁷ HAFEZ, HATFIELD, *op. cit.*, p. 359.

⁶⁸ STATMAN, Daniel. "Targeted killing". *Theoretical Inquiries in Law*, 2004, vol. 5, n°1, p. 191.

- Politiquement, elle répond au besoin de vengeance de sa population à un coût acceptable pour elle et permet au pouvoir politique de lui démontrer sa capacité à la protéger et punir ceux qui la menacent ;
- Militairement, face au terrorisme, il s'agit de la moins mauvaise solution.

Ainsi, cette certitude raisonnable de contribuer au succès de la lutte contre une organisation terroriste suffit à la justifier. Aussi le principal problème pour le militaire n'est pas de savoir si une telle stratégie est efficace, mais si le coût le justifie au regard de l'apport de cette contribution.

2. La décapitation d'une organisation terroriste : une efficacité réelle en tant qu'action

Le processus de ciblage spécifique et adapté à la lutte contre une organisation terroriste, même s'il se révèle consommateur en capacités et discutable dans son approche, a démontré son efficacité. Le besoin d'un contrôle politico-militaire étroit, d'une certaine confidentialité et d'une intégration de différents types de renseignement et de capacités militent pour privilégier des opérations spéciales pour ce type d'opérations. Enfin, la capture semble l'effet à rechercher en priorité, et donc le raid, le mode d'action à privilégier.

2.1. Un procédé efficace en dépit d'une approche discutable

La pratique de la décapitation repose sur le postulat de base, discutable compte tenu de la difficulté à en mesurer l'efficacité, que le ou les dirigeants constituent le centre de gravité d'une organisation terroriste. Toutefois, le processus de ciblage développé spécifiquement pour ce type d'organisation est efficace mais néanmoins coûteux.

2.1.1 Une approche discutable du centre de gravité d'une organisation terroriste

Dans la doctrine de planification française comme de l'OTAN⁶⁹, le centre de gravité est défini comme un « *élément, matériel ou immatériel, dont un Etat, ou un ensemble d'Etats, une collectivité, une force militaire, tire sa puissance, sa liberté d'action ou sa volonté de combattre* »⁷⁰ pour atteindre ses objectifs et repose sur un certain nombre de capacités critiques. L'analyse du centre de gravité adverse et de ses capacités critiques constitue une étape essentielle dans la planification afin de déterminer les conditions décisives à obtenir ou les effets à produire sur le centre de gravité adverse pour l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Concernant une organisation terroriste, son ou ses dirigeants principaux, que ce soient des chefs politiques, spirituels ou militaires, sont souvent considérés comme le centre de gravité de cette organisation⁷¹, qui repose sur des capacités critiques tels que leur capacité à communiquer, planifier et conduire des actions terroristes, à maintenir le contact avec d'autres organisations parallèles, subordonnées ou affiliées, à s'assurer le soutien de la population

⁶⁹ *Comprehensive Operations Planning Directive.*

⁷⁰ *NATO APP6, Military symbols for land based systems.*

⁷¹ *JOINT CHIEFS OF STAFF. op. cit., p. IV-9.*

locale dans laquelle cette organisation évolue, à s'appuyer sur une zone sanctuaire de recrutement, d'entraînement et de préparation, à diffuser leur propagande et enfin, à s'assurer un soutien financier et logistique⁷².

Toutefois, l'analyse précédente a démontré la difficulté à mesurer l'efficacité réelle de la décapitation dans la destruction d'une organisation terroriste, même si elle y contribue très probablement à un degré qui dépend du type d'organisation, de son histoire et du contexte. Aussi, contrairement à une analyse conventionnelle d'un centre de gravité adverse, qui permet de répondre aux besoins de planification, cette même analyse pour une organisation terroriste apparaît moins évidente et la désignation systématique des dirigeants comme centre de gravité semble à être nuancée. Le Général Michael Flynn, qui fut brièvement le premier conseiller pour la sécurité nationale de l'administration Trump et ancien directeur de la *Defense Intelligence Agency*, a notamment remis en cause la stratégie de décapitation de l'administration précédente, considérant que le centre de gravité des organisations terroristes djihadistes était constitué par leur socle idéologique et non par ses dirigeants⁷³.

2.1.2 Un cycle de ciblage adapté mais coûteux

La pratique de la décapitation repose sur un cycle de ciblage spécifique et adapté à la nature des organisations terroristes, appelé : *find, fix, finish, exploit, analyze, et disseminate* (F3EAD)⁷⁴. Le cycle F3EAD est un processus analytique et opérationnel continu, qui permet à partir de l'analyse d'une organisation terroriste, d'identifier la cible, de la localiser et de la neutraliser, quels que soient les moyens et les modes d'action utilisés.

- La phase de « *find* » a pour objectif d'identifier la meilleure cible et de développer une manœuvre de recherche associée ;
- La phase de « *fix* » a pour objectif de localiser la cible le plus précisément possible et avec la plus grande certitude ;
- La phase de « *finish* » est la neutralisation de la cible soit par sa capture soit par sa destruction physique ;
- La phase d'« *exploit* » a pour objectif d'optimiser la phase de neutralisation par l'exploitation immédiate post-opérations des renseignements collectés sur le site ou dans l'environnement immédiat pour relancer éventuellement l'action (interrogatoire

⁷² GALULA, David. *Contre-insurrection : Théorie et pratique*. Broché, 2008, p. 16.

⁷³ VILBOUX Nicole, GROS Philippe. *Impact de l'élection présidentielle sur la politique de sécurité et défense – Premières réflexions*. Fondation pour la recherche stratégique, Rapport n°7, novembre 2016, p. 27.

⁷⁴ JOINT CHIEFS OF STAFF. *op. cit.*, p. V-3.

primaire de prisonniers, récupération d'armement, de documents ou de matériels tels que des téléphones ou des GPS) ;

- La phase d' « *analyze* » et de « *disseminate* » permet d'analyser précisément les informations recueillies, les partager entre services de renseignement et *in fine* de relancer un nouveau cycle sur une nouvelle cible.

Toutefois, l'efficacité de ce cycle repose sur des facteurs essentiels coûteux tant politiquement, humainement que matériellement :

- Un effort très marqué sur le renseignement tant dans l'analyse que la recherche et l'exploitation, qui peut apparaître exorbitant au regard des autres fonctions opérationnelles ou des autres opérations. Cet effort s'impose notamment parce que, contrairement à l'identification et la localisation d'un poste de commandement adverse dans un conflit armé conventionnel, l'identification et la localisation de la structure de commandement d'une organisation terroriste, composée de combattants sans uniforme agissant au milieu de la population, nécessite des moyens considérables sur l'ensemble du spectre (ROHUM, ROEM, ROIM, ROC⁷⁵) et des réseaux de communication internes, interservices et interalliés ;
- Une agilité stratégique, opérative et tactique qui nécessite une liberté d'action reconnue juridiquement au mieux, politiquement *a minima*, des structures de commandement transrégionales, des réseaux de bases de stationnement ou de prépositionnement et surtout des moyens pour intervenir dans la profondeur essentiellement dans la 3^e dimension ;
- Des unités spécialisées compte tenu de la spécificité de la lutte contre les organisations terroristes et particulièrement de la pratique de la décapitation.

2.2. La capture privilégiée à la destruction

Le choix de l'un ou l'autre des effets à obtenir sur l'adverse dépend certes des objectifs fixés par le niveau stratégique voire politique, mais également des paramètres liés à la mission d'où découlera les modes d'actions envisageables : l'ennemi, le terrain et la météo, les capacités disponibles, la fenêtre d'opportunité pour mener l'opération et bien évidemment la présence de civils à proximité. L'option de destruction physique est notamment privilégiée quand il est tactiquement impossible de capturer la cible, soit parce que cela représenterait un risque trop

⁷⁵ Renseignement d'origine humaine, Renseignement d'origine électromagnétique, Renseignement d'origine image, Renseignement d'origine cyber.

élevé pour les forces engagées, soit parce qu'elle est localisée dans un Etat souverain, hors cadre conflit armé non international, qui ne souhaite pas l'engagement de troupes étrangères sur son sol, même temporairement⁷⁶. Cela fut notamment le cas du Pakistan qui refusait l'intervention de troupes américaines dans les zones tribales du Waziristân. Lors du raid conduit sur Oussama Ben Laden à Abbottobab, les forces spéciales américaines avaient d'ailleurs dû démissionner et s'engager à la CIA, afin que l'opération puisse être menée selon les modes opératoires d'une opération clandestine.

2.2.1 La capture réduit les risques

Certes, la capture présente des inconvénients : le lien opérationnel avec son organisation terroriste peut éventuellement être maintenu à distance ou le dirigeant peut être remis en liberté plus ou moins rapidement, notamment s'il est jugé par un tribunal local, voire susciter une campagne d'attentats afin de forcer sa libération. Cependant, la capture reste au bilan plus efficace que la destruction, parce qu'elle réduit les risques identifiés précédemment⁷⁷ :

- Le risque d'effet martyr est *de facto* contré puisque le dirigeant est encore vivant ;
- Le risque d'incertitude est limité voire même est inversé chez l'adversaire, puisque le dirigeant étant toujours vivant, se pose le problème d'une éventuelle succession pour l'organisation terroriste, tout en préservant également pour l'Etat la capacité à négocier voire même lui offre une monnaie d'échange ;
- Le risque indirect sur la population apparaît plus réduit, car l'engagement de troupes au sol permet une meilleure discrimination sur le lieu de l'opération ;
- Le risque de délégitimisation est atténué, notamment dans le cadre d'une action sur des bases juridiques plus friables ou hors cadre d'un conflit armé non international. Au contraire, il permet à l'Etat de légitimer son action de contre-terrorisme en s'affirmant comme le seul et unique acteur possédant le monopole de la violence légitime et réfuter le droit à la dénomination de combattant à des terroristes qui supposerait une forme d'équivalence entre l'Etat et l'organisation terroriste : « *l'incarcération d'un dirigeant terroriste est une réponse implicite à l'illégitimité du terrorisme, et démontre l'autorité de la règle de la loi* »⁷⁸.

⁷⁶ BYMAN, *op. cit.*, p. 95.

⁷⁷ CRONIN, *op. cit.*, p. 32.

⁷⁸ *Ibid.* p. 33.

2.2.2. La capture alimente le cycle de ciblage et offre des opportunités

Le cycle de ciblage F3EAD adapté à la lutte contre les organisations terroristes n'est performant qu'en fonction du renseignement recueilli, exploité et analysé. Une opération de neutralisation ne peut donc qu'être « *intel-led* », c'est-à-dire exclusivement planifiée et conduite à partir d'un renseignement fiable et précis. Contrairement à une opération de destruction physique d'emblée, notamment par moyens 3D, une opération de capture permet donc de recueillir du renseignement soit par l'interrogatoire de la cible capturée, par définition de haut niveau, soit par l'exploitation des matériels ou documents récupérés sur le site de l'opération, et donc permet soit de relancer l'action à partir de renseignement d'opportunité, soit d'alimenter le cycle par l'analyse des renseignements recueillis. En décembre 2003, la capture et l'interrogatoire d'un confident de Saddam Hussein, Mohammed Ibrahim Omar Al-Musslit, conduit à la capture de l'ancien chef de l'Etat irakien. Un rapport américain sur l'appui renseignement aux opérations spéciales de lutte contre les organisations terroristes en Somalie et au Yémen⁷⁹, constituées par 75% de frappes par drones armés, conclut que « *les opérations d'élimination réduisent de façon significative le renseignement obtenu des détenus et des matériaux capturés* » et recommande d'accroître « *les actions de capture via les partenaires des nations-hôtes pour obtenir plus de renseignement dérivé de ces opérations* »⁸⁰.

2.3. Le raid, mode d'action privilégié

2.3.1. Opérations conventionnelles, spéciales ou clandestines ?

La caractéristique commune d'une opération de décapitation, qu'elle soit conventionnelle, spéciale ou clandestine, est le contrôle politico-militaire étroit de ce type d'opérations, parce qu'elles sont à la fois sensibles, complexes et politiquement très engageantes. L'histoire montre que les Etats confrontés au terrorisme ont confié la responsabilité de neutralisation des dirigeants à des structures ou composantes variées. Toutefois, les opérations modernes ont fait émerger deux principaux types d'opérations : des opérations spéciales conduites par les forces spéciales, souvent appuyées par des moyens conventionnels, ou des opérations clandestines

⁷⁹ CURRIER, Cora, MAASS, Peter. "Firing blind: Flawed intelligence and the limits of drone technology". Retrieved October, 2015, vol. 17, p. 2015.

⁸⁰ *Finish-derived intelligence.*

conduites par les services spéciaux⁸¹. Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le choix de l'un ou l'autre constitue un choix politique fort, en fonction des critères suivant :

- Le cadre juridique qui définit la légalité des opérations conduites au regard du droit international⁸² et donc le choix d'une action spéciale ou clandestine, c'est-à-dire assumable ou non ;
- Le contexte d'engagement ;
- La nature de la cible, c'est-à-dire le fait qu'elle peut être caractérisée comme combattant ou non ;
- La communication que le politique souhaite donner à ce type d'opérations, et donc leur revendication ou non par un Etat ;
- Le choix du mode d'action et des capacités employées pour conduire ce type d'opération.

Ce choix est loin d'être neutre et peut avoir des conséquences opérationnelles et politiques importantes, notamment quand forces spéciales et services spéciaux interviennent dans la même zone. Pendant la guerre du Vietnam, la CIA mène l'opération *Phénix* qui engage des unités indigènes de reconnaissance provinciales (URP), encadrées par des forces spéciales américaines, pour conduire des missions diverses : renseignement, embuscades contre les collecteurs d'impôts, enlèvements et assassinats de responsables. Cette opération fut une réussite puisque de 1967 à 1971, le Viêt-Cong au Sud Viêt Nam passa de 80 000 personnes à moins de 2 000. Toutefois, un article paru dans le *New York Times*⁸³ critiqua cette opération et conduisit à une enquête menée par la Commission Rockefeller qui confirma l'illégalité des opérations de neutralisation en dehors du contexte direct des hostilités. Les conclusions de cette commission aboutirent à l'*Executive Order 11905* du président Ford en 1976 qui interdit officiellement toute implication américaine dans des opérations d'assassinat ciblé : « *Aucune personne employée ou agissant pour le compte du Gouvernement des États-Unis ne doit commettre ou conspirer pour commettre un assassinat* ».⁸⁴

Même si opérations spéciales et clandestines sont complémentaires sous réserve d'être coordonnées, dans un contexte de lutte globale contre des organisations terroristes de plus en

⁸¹ REINER, Daniel, GAUTIER, Jacques, LARCHER, Gérard. *Rapport d'information sur le renforcement des forces spéciales françaises*. Sénat, Mai 2014, n° 525, p. 16.

⁸² ALSTON, *op. cit.*, p.21

⁸³ Article de Seymour Hersch intitulé *Huge C.I.A. Operation Reported in U.S. Against Anti-War Forces* paru dans *The New York Times* du 22 décembre 1974. <http://www.nytimes.com/1974/12/22/archives/huge-cia-operation-reported-in-u-s-against-antiwar-forces-other.html>.

⁸⁴ BACHMANN, Sascha-Dominik. "Targeted killings: Contemporary challenges, risks and opportunities". *Journal of conflict and security law*, 2013, Vol. 18 N°2, p. 269.

plus militarisées, l'outil forces spéciales apparaît comme la réponse la plus pertinente dans la lutte contre le terrorisme, notamment pour mener une stratégie de décapitation :

- Grâce à ses capacités de planification et de conduite, il permet de s'inscrire efficacement dans une stratégie globale de contre-terrorisme à la fois sur le temps long mais également court, avec un processus décisionnel réactif ;
- Il constitue un véritable système intégrateur de renseignement entre agences nationales et alliées, et de capacités militaires conventionnelles ou spécialisées ;
- Il dispose de l'ensemble du spectre capacitaire avec une masse critique qui lui permet une mobilité opérative et tactique importante pour pouvoir agir par surprise avec une forte réactivité ;
- Il propose au pouvoir politique des options discrètes et avec une faible empreinte au sol, contrairement à une opération conventionnelle.

2.3.2. Raid ou frappe ?

L'effet à obtenir sur l'adversaire et le contexte d'engagement influent sur le mode d'action employé pour neutraliser une cible. Ainsi, sur 148 cibles neutralisées de novembre 2000 à mai 2008 par les forces israéliennes, 105 l'ont été par des hélicoptères d'attaques, 15 par explosifs, 23 par des tirs au sol sans autres précisions, 3 par des frappes d'appareils de combat⁸⁵. Les raids aéroterrestres ont donc été peu utilisés par les Israéliens, d'une part pour limiter les dommages collatéraux que pourraient entraîner un raid en zone urbaine non contrôlée à Gaza, et d'autre part, pour éviter tout risque pour les soldats après le traumatisme qu'avait causé le rapt en juin 2006 du soldat franco-israélien Gilad Shalit, libéré en octobre 2011 en échange d'un millier de prisonniers palestiniens. Néanmoins, en fonction du contexte d'engagement, des risques consentis par le pouvoir politique ou le chef militaire et en fonction des possibilités techniques et tactiques, le raid constitue le mode d'action à privilégier tant pour la destruction qu'évidemment pour la capture d'une cible.

En effet, l'étude de Patrick Johnston montre que le raid est le moyen le plus efficace pour neutraliser un dirigeant, au-dessus de la moyenne de l'ensemble des modes d'actions (40%) et largement au-dessus de la frappe (29%)⁸⁶. Il permet d'aller au contact et donc d'être moins aléatoire qu'un tir ou une frappe. Il permet surtout d'aller confirmer le résultat par une identification visuelle ou autre (ADN par exemple).

⁸⁵ WEINER, Justus Reid. "Targeted Killings and Double Standards". Jerusalem Center for Public Affairs, *Strategic Perspective*, 2012, n°9, p.47.

⁸⁶ JOHNSTON, *op. cit.*, p. 57.

Type	Nombre de tentative	Pourcentage de tentative	Pourcentage de succès
Tir	34	29%	44%
Frappe	17	14%	29%
Raid	25	21%	64%
Combat	41	34%	32%
Inconnu	3	2%	0%
Total	119	100%	40%

De plus, il a été précédemment démontré que la capture permettait d'alimenter le cycle de ciblage grâce au renseignement recueilli soit par l'interrogatoire soit par l'analyse des documents et matériels récupérés sur le site de la capture. Le raid constitue donc le mode d'action à privilégier.

3. Des principes pour gagner en efficacité

Pour accroître davantage l'efficacité de ce procédé, il convient de suivre quelques principes : faire effort sur la compréhension de ces organisations pour ainsi, pouvoir combiner les effets, dont la décapitation fait partie, en s'appuyant notamment sur des structures de commandement en réseau et un cadre juridique adapté à la menace.

3.1. Comprendre plus que trouver

Le cycle de ciblage pour la neutralisation d'une cible exige pour être efficace de faire effort sur la phase de « *find* », c'est-à-dire de la localisation précise de l'individu ciblé, ce qui nécessite de mobiliser des moyens de renseignement conséquents. Toutefois, l'effort devrait être davantage porté sur la compréhension de ces organisations complexes.

3.1.1. Des organisations en « réseau »

Il existe une variété d'organisations terroristes, dont la structure et le mode de fonctionnement diffèrent fortement et peuvent évoluer au cours de son développement, avec la caractéristique essentielle de devoir s'adapter en permanence pour survivre. Aussi, il est difficile de calquer des schémas organisationnels plus traditionnels pour analyser cet adversaire atypique et comprendre son mode de fonctionnement, ses forces et ses faiblesses. Les organisations terroristes djihadistes sont particulièrement originales. Ainsi, l'organisation *Al-Qaida* est à ce titre assez révélatrice de cette difficulté à appréhender et comprendre ce type d'organisation, car le terme « *Al-Qaida* » renvoie en fait à trois réalités différentes, plus ou moins convergentes : tout d'abord, « *Al-Qaida* central » autour d'Oussama Ben Laden puis d'Ayman Al-Zawahiri ; ensuite, une nébuleuse de groupes subordonnés ou au minimum alignés qui constitue le véritable réseau autour d'*Al-Qaida* central ; enfin, des factions locales (voire simplement des individus) sans aucun contact avec le noyau central mais qui, influencés par l'idéologie du noyau, revendiquent leurs actions sous le label « *Al-Qaida* ». On note que l'équilibre s'est déplacé progressivement d'un noyau dur affaibli par les opérations militaires successives vers le « réseau » et les factions et différents individus qui revendiquent leurs actions sous le label sans être toutefois sous le contrôle du premier cercle⁸⁷. Aussi, une stratégie de décapitation contre une telle organisation n'aura qu'un impact limité sur sa

⁸⁷ CRONIN, *op. cit.*, p. 170.

résilience, comme l'a d'ailleurs montré l'absence d'effets de la neutralisation d'Oussama Ben Laden sur le développement de groupes affiliés au Sahel (AQMI) ou en Syrie (*Jabhat Al-Nosra*) par exemple.

L'effort doit donc avant tout être porté sur la compréhension de l'organisation terroriste, qui n'est pas un organigramme mais bien un écosystème propre avec des relations spécifiques (tribales, religieuses, ethniques, nationales, expérience, réseau, ...) qui dépassent souvent le simple cadre national, afin de déterminer une stratégie adaptée au contexte politique, social ou militaire local et choisir des effets adaptés à l'ennemi, avec davantage de finesse et en limitant ainsi le risque d'incertitude inhérent à ces effets sur une organisation par nature nébuleuse. Le Général Michael Flynn, ancien directeur du renseignement de JSOC de 2004 à 2007, explique l'effort de compréhension au « *mode de fonctionnement global du réseau de l'ennemi* ». Il avait conduit la mise en place « *d'un système d'observation multi capteurs permanent pour obtenir une meilleure compréhension du fonctionnement du réseau de l'ennemi par l'analyse de ses déplacements* » afin de « *mettre en lumière un adversaire obscur en révélant ses paramètres physiques tels ses circuits de financement, ses modalités de rencontre, ses quartiers généraux, les médias auxquels il a recours et ses sources d'approvisionnement en armes. Le réseau devient ainsi plus vulnérable, ce qui élimine l'avantage asymétrique dont dispose l'ennemi pour brouiller les pistes menant à une cible* »⁸⁸.

3.1.2. Des caractéristiques sources de vulnérabilités

Les organisations terroristes djihadistes présentent 3 caractéristiques⁸⁹, sources de vulnérabilités, qui rendent *in fine* ce type d'organisation particulièrement sensibles à la succession :

- Ce sont tout d'abord des organisations violentes par nature à la fois vers l'extérieur évidemment puisque les actions terroristes constituent leur actions principales, mais également vers l'intérieur, pour assurer une cohésion suffisante pour assurer sa résilience. Cette violence interne induit *de facto* une instabilité structurelle contrebalancée par la puissance, le charisme voire la cruauté de ses chefs. Ainsi, lorsque Djamel Zitouni prend la tête du *Groupe islamique armé* (GIA) en 1994, il mène pendant deux ans une politique d'épuration interne du mouvement particulièrement sanglante pour asseoir son autorité. Après l'assassinat des moines de

⁸⁸ SCAHILL, *op. cit.*, p. 204.

⁸⁹ PRICE, *op. cit.*, p. 17-20.

Tibhérine en 1996, il sera lui-même tué dans une embuscade et remplacé par Antar Zouabri, qui poursuivra la même politique de terreur⁹⁰.

- Ensuite, ce sont des organisations agissant dans une certaine clandestinité pour assurer leur survie face à un adverse étatique disposant de moyens policiers et militaires plus importants. Aussi, cette clandestinité augmente la dépendance de ces organisations à leurs dirigeants en l'absence de cadre structurel et de procédures d'organisation et d'action bien établies, et entraîne une forme de paranoïa interne source de friction voire de chaos.
- Enfin, ce sont des organisations basées sur un système de valeurs et donc la notion de *leadership* est radicalement différente par rapport à une organisation plus classique. James MacGregor Burns distingue ainsi le *leadership* transactionnel et le *leadership* transformationnel. Le *leadership* transactionnel est basé sur des échanges rémunérés entre le dirigeant et ses subordonnés, sous la forme de récompenses contingentes (salaire, prestige, ...). Le *leadership* transformationnel, quant à lui, implique que les subordonnés suivent un dirigeant parce qu'il les inspire et leur donne une vision claire et convaincante, et est donc basé sur un dévouement et une loyauté incontestables⁹¹.

Ce type d'organisations, par ses caractéristiques, présente donc une forte dépendance à leurs dirigeants, qui doivent posséder des qualités de charisme et d'attraction pour assurer la cohésion. Contrairement à des organisations structurées, elles présentent donc de nombreuses vulnérabilités et sont particulièrement sensibles à la succession. La stratégie américaine contre les « narcoterroristes » dans les années 90 s'est ainsi révélé un échec, parce qu'inadaptée au type d'organisation ciblée⁹². En effet, le JSOC met sur pied en 1992 une *Task Force* colombienne spécifique connue sous le nom de Bloc de recherche dont le but est de localiser et neutraliser les principaux dirigeants. Malgré la neutralisation en 1993 de Pablo Escobar, le chef du cartel de Medellin, et en 1996 de Gilberto Rodriguez Orejuela, celui du cartel de Cali, les organisations se sont adaptées et diversifiées, et *in fine*, les niveaux de production n'ont en rien diminué.

⁹⁰ BRUGUIERE, Jean-Louis. *Les voies de la terreur*. Fayard, 2016, p. 107.

⁹¹ BURNS, James MacGregor. *Leadership*. Houghton Mifflin, 1978.

⁹² PRICE, *op. cit.*, p. 23.

3.2. Combiner les effets

Fort de cette compréhension et cette caractérisation des organisations terroristes djihadistes, l'objectif est de rechercher une combinaison synergétique optimale des effets appliqués à l'adversaire et notamment à ses vulnérabilités. Il s'agit bien de mettre en œuvre tous les leviers possibles pour déstabiliser l'organisation et la détruire. Ces leviers peuvent être cinétiques ou non cinétiques et s'appliquer dans tous les champs matériels ou immatériels. Ainsi, la décapitation constitue un des leviers possibles, mais pas forcément le plus adapté au type d'organisation auquel un Etat doit faire face. Comme vu précédemment, une organisation terroriste comme *Al-Qaida* n'est pas une organisation monolithique, et donc son analyse exige une approche fine et nuancée pour prendre en considération ces différentes réalités et donc déterminer les facteurs qui peuvent conduire à sa destruction, puis, d'un point de vue militaire, les effets à produire, qui peuvent être divers.

3.2.1. Fractionnement de l'organisation

Compte-tenu du caractère vertical ou en réseau d'une organisation terroriste, l'effet visant à la fractionner en entités indépendantes peut permettre de réduire sa force mais également accélérer son déclin. Cette fragmentation peut être obtenue par différentes actions : désinformer, négocier avec certaines entités qui poursuivent des objectifs plus locaux et nationalistes en les réhabilitant dans un processus politique, ce qui est souvent impossible avec le noyau central, accentuer les divergences idéologiques ou opérationnelles, réduire les capacités de contrôle opérationnel, ... Pour *Al-Qaida*, Ben Laden était à l'époque conscient de cette « *fitna* » ou discorde au sein de l'organisation, suscitée par la concurrence entre les anciens d'Afghanistan et les autres, par les différences idéologiques autour de l'apostasie, du droit de tuer d'autres musulmans ou des attaques contre le tissu économique de pays musulmans⁹³, ou par la difficulté à faire converger des objectifs globaux et locaux. En effet, l'organisation se heurte parfois à certaines velléités locales, comme ce fut le cas en Irak dès 2005 où les sunnites irakiens se retournèrent contre la branche irakienne du mouvement pas assez représentative à leurs yeux⁹⁴

⁹³ CRONIN, *op. cit.*, p. 184.

⁹⁴ *Ibid.* p. 185.

3.2.2. Réduction du soutien populaire

Toute organisation terroriste repose sur sa capacité à s'assurer un soutien populaire plus ou moins consenti pour lui permettre de disposer d'une zone sanctuaire et d'étendre son influence et donc sa force. Réduire ce soutien populaire constitue donc un objectif indispensable pour lutter efficacement contre une organisation terroriste. Lors de l'invasion américaine en Irak, les tribus sunnites ont tout d'abord soutenu la révolte, incarnée par les mouvements djihadistes et notamment *Al-Qaida en Irak*. Mais l'accroissement de leur contrôle et les atrocités perpétrées sur la population ont commencé à changer la donne dès 2005. Les forces américaines ont alors lancé un vaste programme d'alliances avec ces tribus pour former des milices autonomes pour lutter contre l'organisation terroriste, les *sahwa* ou « milices du réveil ». En l'espace de deux ans, elles ont réussi à chasser *Al-Qaida* des principales villes de la province sunnite d'Al Anbar.

3.2.3. Attrition de l'organisation

Enfin, la pratique de la décapitation est coûteuse et nécessite des moyens considérables pour des effets parfois discutables sur la neutralisation d'une organisation terroriste. En l'absence d'un soutien populaire affirmé ou de filières performantes pour nourrir le flux de combattants, l'attrition pure et simple de l'organisation peut également entraîner *de facto* sa destruction. Ainsi, parallèlement à la montée en puissance des tribus sunnites pour lutter contre l'insurrection commandée par Al-Zarqaoui et nourrie des combattants étrangers qui passent par la Syrie, les forces spéciales américaines vont opérer un changement de stratégie en ne se focalisant plus simplement sur les dirigeants mais sur l'ensemble de la ressource combattante, pour priver *Al-Qaida en Irak* de ses cadres à tous les niveaux plus vite que l'organisation ne peut les remplacer. Cette nouvelle orientation visant à éviscérer les organisations djihadistes va entraîner la neutralisation immédiate tous azimuts des cadres de faible valeur, plutôt qu'un suivi patient pour atteindre les cadres de haute valeur.

3.3. **S'adapter**

3.3.1. Adapter ses structures : un réseau contre un réseau

Compte-tenu des besoins renseignement en boucle courte et d'une indispensable agilité tactique, la lutte contre une organisation terroriste nécessite d'adapter ses structures de commandement classiques, efficaces contre un ennemi conventionnel, mais peu réactives face à un ennemi dissimulé, difficilement prédictible et en transformation permanente. Par

corrélation avec la structure particulière de ces organisations, la diversité de leurs actions dans l'ensemble des champs et leur caractère transnational, ces structures doivent permettre de mettre en réseau l'ensemble des services de renseignement nationaux et étrangers et les différentes composantes militaires contribuant à la lutte, comme le résume le Général Stanley McChrystal, ancien commandant du JSOC et de l'ISAF en Afghanistan : « *Il faut un réseau pour vaincre un réseau [...] un réseau efficace implique beaucoup plus qu'échanger des données. Un véritable réseau commence par une connectivité robuste des communications, mais tire essentiellement parti de la proximité physique et culturelle, d'un partage des objectifs, des processus décisionnels établis, des relations personnelles et de la confiance. En fin de compte, un réseau est défini par la façon dont il permet à ses membres de voir, de décider et d'agir efficacement* »⁹⁵. En janvier 2004, le Général Abizaid, commandant américain de la zone centre⁹⁶ va réunir ses grands partenaires des forces spéciales et de services de renseignement pour relancer la chasse aux cadres d'*Al-Qaida* que les opérations en Irak avaient diminué, en améliorant la coopération et en faisant preuve d'une plus grande imagination. Une *Joint Interagency Task Force* (JIATF) est ainsi créée en Afghanistan afin de mieux comprendre et d'identifier la physionomie des réseaux terroristes dans le monde entier, et notamment *Al-Qaida*, en s'appuyant notamment sur l'ensemble des bases de données et des capteurs renseignement dont disposent les services de renseignement.

3.3.2. Adapter le cadre juridique

La lutte contre le terrorisme s'inscrit dans un cadre juridique particulier, mais souvent inadapté aux spécificités d'une organisation terroriste. Le Général Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre, souligne l'inadéquation du cadre juridique que pose le phénomène terroriste : « *Mais le droit est-il une fin en soi ou le moyen imparfait de réguler le réel ? Les jus in bello et jus ad bellum ne sont pas des corpus révélés mais plutôt éprouvés et maturés dans le temps, [...] peut-être faut-il que le droit évolue à nouveau ?* »⁹⁷. Aussi, l'adaptation de ce cadre juridique constitue un facteur d'efficacité, car il permettrait d'offrir des options plus larges et variées, notamment militaires :

- L'adapter au caractère transnational des organisations terroristes d'aujourd'hui : la base juridique américaine de légitime défense à l'échelle mondiale et permanente est difficilement transposable et juridiquement friable, car le DIH est fondé sur une

⁹⁵ MCCRYSTAL, Stanley. "It takes a network". *Foreign Policy*, Mars/Avril, 2011.

⁹⁶ Le *Central Command* (CENTCOM) est le commandement responsable des opérations militaires des États-Unis au Moyen-Orient et en Asie centrale.

⁹⁷ BOSSER, Jean-Pierre. "France : opérations récentes, enjeux futurs". *Res Militaris*, hors-série, décembre 2016.

conception géographique de la menace. Toutefois, lorsque l'ennemi comme une organisation terroriste ne reconnaît pas la notion de frontière et évolue et agit indépendamment de celle-ci, se pose la question de l'adaptation du DIH à cette spécificité. Dans le cadre de la régionalisation de son action contre les groupes armés terroristes au Sahel, la France a ainsi introduit la notion de conflit armé non international « exporté » en s'appuyant sur la continuité à la fois géographique du théâtre d'opération initial et des groupes terroristes initiaux.

- L'adapter au caractère dual des organisations terroristes : en effet, le DIH permet de cibler seulement des combattants identifiés comme tel et donc la capacité militaire adverse. Toutefois, face à des organisations terroristes qui vivent et agissent au milieu des populations, et qui ont développé des fonctions opérationnelles pouvant être considérées comme non militaires (propagande, logistique civile avec l'exploitation du pétrole ou police religieuse), il est essentiel d'élargir le cadre juridique pour permettre de délivrer des effets adaptés à ces cibles originales. Ainsi, la branche cyber de *Daesh* est-elle une fonction civile de propagande ou militaire de commandement, à partir du moment où elle utilise ses organes de communication, comme *Dabiq*, pour diffuser des ordres de tuer et les modes d'actions à utiliser.
- L'adapter au *continuum* sécurité intérieure et extérieure : la menace représentée sur le territoire national d'un Etat étant la même que la menace à l'extérieur, la dissociation traditionnelle du terroriste, criminel à l'intérieur des frontières sous l'angle judiciaire, combattant à l'extérieur sous l'angle militaire, n'est plus adaptée. L'action judiciaire et l'action militaire doivent relever d'une stratégie globale et coordonnée pour pouvoir ainsi varier les effets et gagner en efficacité. Cependant, une telle stratégie ne peut exister qu'en adaptant le cadre juridique pour fluidifier l'échange de renseignement à des fins judiciaire et militaire et coordonner la recherche entre les différents services, notamment avec la problématique de l'harmonisation des bases de données. Après le 11 septembre 2001, une nouvelle agence de renseignement responsable de la lutte contre le terrorisme, le *National Counterterrorism Center (NCTC)*, subordonné au *Director of National Intelligence*, a été créé. Son rôle est de conseiller le président américain sur les stratégies de lutte contre le terrorisme, orienter et coordonner la recherche, l'analyse et la diffusion du renseignement dans le domaine du contre-terrorisme, et surtout, organiser et coordonner la planification stratégique des actions de contre-terrorisme. Ainsi pour chaque organisation ciblée, est établie une stratégie globale à la fois diplomatique, militaire avec le *Special Operations Command*,

judiciaire avec le *Federal Bureau of Investigation* ou financière via le *Department of Treasury*. Cette convergence des effets est notamment possible qu'à travers une base de données commune, le *Terrorist Identities Datamart Environment* (TIDE), permettant à toute la communauté renseignement de disposer des identités et des renseignements disponibles sur les terroristes reconnus par les États-Unis.

L'adaptation d'un cadre juridique, qui a montré ses limites face à ces nouvelles organisations terroristes, constitue un enjeu majeur pour une stratégie de lutte contre le terrorisme efficace.

CONCLUSION

Est-ce que le terrorisme peut être vaincu ? Manifestement non, notamment le terrorisme islamiste djihadiste, car il se nourrit avant tout du chaos géopolitique du Moyen-Orient, d'Asie centrale et d'Afrique du Nord. Toutefois, l'histoire montre qu'une organisation terroriste peut être vaincue, et qu'une telle lutte ne s'apparente pas à une lutte sans fin contre un ennemi tout puissant et insaisissable⁹⁸. *Daesh* ou *Al-Qaida* ne sont que le produit actualisé d'organisations terroristes qui ont été vaincu depuis les années 80⁹⁹.

Même si la décapitation présente des risques à la fois tactiques et stratégiques, elle contribue efficacement à la destruction d'une organisation terroriste, sous réserve qu'elle s'inscrive dans une stratégie globale, cohérente et coordonnée, et ne se limite pas à satisfaire des besoins politiques de communication vis-à-vis d'une population inquiète et menacée. Le procédé développé dans les pays occidentaux les plus touchées depuis 20 ans a fait ses preuves, mais son coût militaire ne peut se justifier qu'au regard d'une efficacité mesurable, et ne constitue pas seulement la réponse ultime, l'*ultima ratio*, d'un Etat à une organisation terroriste. Elle doit donc s'inscrire dans le cadre d'une stratégie militaire plus générale, reposant sur :

- Une compréhension fine de l'organisation terroriste combattue pour analyser précisément sa structure, ses nuances et ses vulnérabilités et ainsi déterminer des effets à produire ;
- La combinaison synergétique de ces effets, dont la décapitation fait partie, et leur mesure pour en évaluer leur efficacité et ainsi contrôler la transformation réelle de l'adversaire.

Cependant, une stratégie contre une organisation terroriste est la plus efficace, que si elle est préventive et non réactive. Plus la neutralisation des dirigeants arrive tôt notamment, plus la probabilité de détruire une organisation terroriste augmente rapidement¹⁰⁰. Ainsi, une stratégie préventive doit donc reposer sur le triptyque :

- Savoir, c'est-à-dire disposer de moyens de renseignement capables de veiller, d'anticiper et de comprendre la menace ;
- Vouloir, c'est-à-dire être guidé par une volonté politique d'agir et pas simplement de réagir, et donc assumer les risques inhérents à ce type d'action, notamment d'un point de vue légal ou moral ;

⁹⁸ CRONIN, Audrey Kurth. *How terrorism ends: understanding the decline and demise of terrorist campaigns*. Princeton University Press, 2009, p. 17.

⁹⁹ BRUGUIERE, Jean-Louis. *Les voies de la terreur*. Fayard, 2016.

¹⁰⁰ PRICE, *op. cit.*, p. 43.

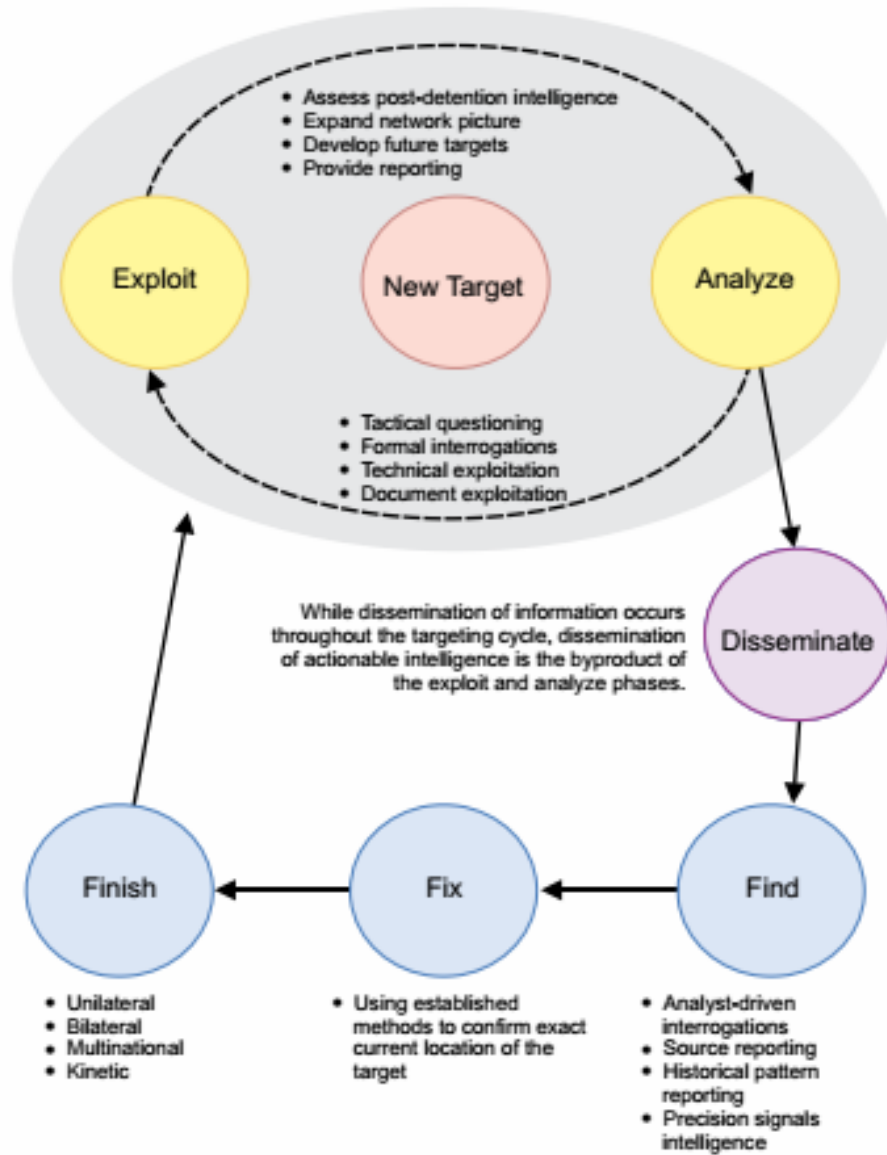
- Pouvoir, c'est-à-dire disposer de tout le spectre de capacités militaires qu'elles soient conventionnelles, spéciales ou clandestines pour faire face efficacement et rapidement à cette menace.

ANNEXE 1 : Cycle de ciblage F3EAD

(source : JOINT CHIEFS OF STAFF. *Counterterrorism*, JP 3-26, 2014, p. V-4)

Counterterrorism Targeting Cycle

Find, Fix, Finish, Exploit, Analyze, and Disseminate



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET MONOGRAPHIES :

- BRUGUIERE, Jean-Louis. *Les voies de la terreur*. Fayard, 2016.
- BURNS, James MacGregor. *Leadership*. Houghton Mifflin, 1978.
- CRONIN, Audrey Kurth. *How terrorism ends: understanding the decline and demise of terrorist campaigns*. Princeton University Press, 2009.
- DAVIS, Lynn E., MCNERNEY, Michael J., GREEBERG, Michael D. *Clarifying the Rules for Targeted Killing: An Analytical Framework for Policies Involving Long-Range Armed Drones*. RAND Corporation, 2016.
- GALULA, David. *Contre-insurrection : Théorie et pratique*. Broché, 2008.
- HENROTIN, Joseph. *La technologie militaire en question: le cas américain et ses conséquences en Europe*. Economica, 2013.
- JOINT CHIEFS OF STAFF. *Counterterrorism*, JP 3-26, 2014.
- MELZER, Nils. *Targeted killing in international law*. Oxford University Press on Demand, 2008.
- NAYLOR, Sean. *Relentless Strike : The secret history of Joint Special Operations Command*. St. Martin's Press, 2015.
- SCAHILL, Jeremy. *Dirty wars: The world is a battlefield*. Nation Books, 2013.
- WHITE HOUSE. *National Strategy for Counterterrorism*, 2011.

RAPPORTS :

- ALSTON, Philip. *Report of the Special Rapporteur on Extrajudicial, Summary Or Arbitrary Executions: Addendum, Study on Targeted Killings*. United Nations, General Assembly, 2010.
- GROS, Philippe. *Les drones armés israéliens: capacités, bilan de leur emploi et perspectives*. Fondation pour la recherche stratégique, *Recherche et documents*, Décembre 2013, n°9.
- JOHNSTON, Patrick B. "The Effectiveness of Leadership Decapitation in Combating Insurgencies". Belfer Center for Science and International Affairs, Harvard Kennedy School, *Policy Brief*, June 2012.
- REINER, Daniel, GAUTIER, Jacques, LARCHER, Gérard. *Rapport d'information sur le renforcement des forces spéciales françaises*. Sénat, Mai 2014, n° 525.

TAILLAT, Stéphane. *Drones-tueurs et éliminations ciblées : les Etats-Unis contre Al-Qaïda et ses affiliés*. Institut français des relations internationales, *Focus Stratégiques*, Octobre 2013, n°47.

VILBOUX Nicole, GROS Philippe. *Impact de l'élection présidentielle sur la politique de sécurité et défense – Premières réflexions*. Fondation pour la recherche stratégique, Rapport n°7, novembre 2016.

WEINER, Justus Reid. "Targeted Killings and Double Standards". Jerusalem Center for Public Affairs, *Strategic Perspective*, 2012, n°9.

ARTICLES ET CHAPITRES DANS DES OUVRAGES COLLECTIFS :

BACHMANN, Sascha-Dominik. "Targeted killings: Contemporary challenges, risks and opportunities". *Journal of conflict and security law*, 2013, Vol. 18 N°2, p. 259-288.

BOSSER, Jean-Pierre. "France : opérations récentes, enjeux futurs". *Res Militaris*, hors-série, décembre 2016.

BYMAN, Daniel. "Do targeted killings work". *Foreign Affairs*, 2006, vol. 85, p. 95.

CARVIN, Stephanie. "The trouble with targeted killing". *Security Studies*, 2012, vol. 21, n°3, p. 529-555.

CRONIN, Audrey Kurth. "How al-Qaida ends: The decline and demise of terrorist groups". *International Security*, 2006, vol. 31, n°1, p. 7-48.

CURRIER, Cora, MAASS, Peter. "Firing blind: Flawed intelligence and the limits of drone technology". *Retrieved October*, 2015, vol. 17, p. 2015.

DAVID, Steven R. "Israel's policy of targeted killing". *Ethics & International Affairs*, 2003, vol. 17, n°1, p. 111-126.

DEAR, Keith Patrick. "Beheading the Hydra? Does Killing Terrorist or Insurgent Leaders Work? ". *Defence studies*, 2013, vol. 13, n°3, p. 293-337.

FISHER, Jason W. "Targeted killing, norms, and international law". *Columbia Journal of Transnational Law*, 2006, vol. 45, p. 711-717.

GROSS, Michael L. "Assassination and Targeted Killing: Law Enforcement, Execution or Self-Defence ? ". *Journal of Applied Philosophy*, 2006, vol. 23, n°3, p. 323-335.

HAFEZ, Mohammed M., HATFIELD, Joseph M. "Do Targeted Assassinations Work ?". *Studies in Conflict & Terrorism*, 2006, vol. 29, n°4, p. 359-382.

HEYNS, Christof H., KNUCKEY, Sarah. "The long-term international law implications of targeted killing practices", *Harvard International Law Journal*, 2013, vol. 54, p. 102-114.

JORDAN, Jenna. "When heads roll: Assessing the effectiveness of leadership decapitation". *Security Studies*, 2009, vol. 18, n°4, p. 719-755.

JOHNSTON, Patrick B. "Does decapitation work? Assessing the effectiveness of leadership targeting in counterinsurgency campaigns". *International Security*, 2012, vol. 36, n°4, p. 47-79.

KIBBE, Jennifer D. "The rise of the shadow warriors". *Foreign Affairs*, 2004, p. 102-115.

MCCHRYSTAL, Stanley. "It takes a network". *Foreign Policy*, Mars/Avril, 2011.

MANNES, Aaron. "Testing the Snake Head Strategy: Does Killing or Capturing its Leaders Reduce a Terrorist Group's Activity? ". *The Journal of International Policy Solutions*, 2008, vol. 9, n°40, p. 40-49.

NOLTE, Georg. "Targeted Killing". *Oxford Public International Law*, March 2011.

PRICE, Bryan C. "Targeting top terrorists: How leadership decapitation contributes to counterterrorism". *International Security*, 2012, vol. 36, n°4, p. 9-46.

STATMAN, Daniel. "Targeted killing". *Theoretical Inquiries in Law*, 2004, vol. 5, n°1, p. 179-198.

ARTICLES DE PRESSE :

CASTRES, Didier. "Nous faisons face à des crises mondialisées". *Les Echos*, 12 juillet 2015.

RESSOURCES INTERNET :

<http://www.opex360.com/2017/01/11/le-conseiller-juridique-du-gouvernement-britannique-justifie-les-frappes-preventives-des-chefs-de-lei/#VqHsk3yDoU7SDY2o.99>

http://elyon1.court.gov.il/Files_ENG/02/690/007/A34/02007690.A34.pdf.